EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Communiqué de presse
du Greffier de la Cour

CEDH 427 (2019)
09.12.2019

La Cour européenne des droits de l'homme élit un vice-président de la Cour et une présidente de Section

La Cour européenne des droits de l'homme a ce lundi 9 décembre élu un nouveau vice-président de la Cour, en la personne de **Jon Fridrik Kjølbro** (Danemark). Élu pour un mandat de trois ans, il prendra ses fonctions au 1er janvier 2020.

La Cour a également élu **Síofra O'Leary** (Irlande) en tant que présidente de Section. Élue pour un mandat de deux ans, elle prendra ses fonctions au 1er janvier 2020.

La Cour est composée d'un juge élu au titre de chacun des 47 Etats ayant ratifié la Convention européenne des droits de l'homme. Elle se divise en cinq sections au sein desquelles sont constituées des chambres de sept juges. La Cour siège aussi en une Grande Chambre de 17 juges. La Cour a deux vice-présidents, lesquels président également chacun une section ; les trois autres sections ont à leur tête un président de section.

CV des juges de la Cour

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr ou de nous suivre sur Twitter @ECHRpress.

Contacts pour la presse
echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.